

AU PREALABLE

Conformément aux termes de l'article L.441-1 et suivants du Code de commerce, les présentes conditions générales de ventes constituent le socle de la relation commerciale entre notre société, MECATRANS, et le Client, sans restriction ni réserve, lors de la vente de produits ou la réalisation de prestations de services. Elles priment sur toutes autres conditions générales d'achat appliquées éventuellement par le Client, sauf convention expressément convenue entre les parties. Les présentes sont disponibles à tout moment sur notre site internet inscrit ci-dessous et communicables, sans délai, sur simple demande.

En tout état de cause, nos conditions générales de vente sont obligatoirement transmises et contresignées par le client à l'ouverture de son compte client.

OUVERTURE DE COMPTE

Pour toute ouverture d'un compte société, le Client doit communiquer à MECATRANS, sa dénomination sociale, les noms et coordonnées des contacts jugés utiles par MECATRANS, un Relevé d'Identité Bancaire, les coordonnées de sa société (adresse, tél, fax, courriel...), un extrait K-bis daté de moins de trois mois, ses numéros de TVA Intracommunautaire, de SIRET et code APE. Cette liste ne saurait être exhaustive.

MECATRANS est en droit de solliciter tout document permettant d'évaluer le risque financier potentiel du Client et se réserve le droit d'imposer des conditions particulières de règlement.

COMMANDES – TARIFS

Tous renseignements et descriptions figurant sur les tarifs et supports commerciaux sont fournis qu'à titre indicatif. Les produits et prestations de services sont fournis aux tarifs en vigueur spécifiée dans la proposition commerciale spécifique adressée au Client. Ces tarifs sont fermes pendant leur période de validité et révisables uniquement sur convention expresse des parties.

Ces prix sont nets et en euros hors taxes, TVA en sus. Sauf convention expresse entre les parties, ces prix ne comprennent pas le transport, ni les frais de douanes éventuels et les assurances qui restent à la charge du Client, responsable de l'affrètement.

RABAIS, REMISES ET RISTOURNES

Tout rabais, remise ou ristourne accordé par MECATRANS au Client fera l'objet d'une convention expresse entre les parties.

PRODUCTION ET MISE A DISPOSITION POUR ENLEVEMENT (sauf cas contraire de livraison assumée par MECATRANS)

La livraison demeure sous l'entière responsabilité du Client, ce dernier ayant pour obligation d'organiser l'affrètement des produits remanufacturés selon les plannings de production déterminés et validés expressément avec MECATRANS. MECATRANS s'engage à prévenir sans délai le Client en cas de retard de production ayant pour incidence une mise à disposition tardive pour le Client. Les modalités de production et de mise à disposition font l'objet d'un cadre contractuel spécifique entre les parties. A compter de la remise des produits au transporteur, les risques de perte et de détérioration des produits sont transférés au Client.

CONDITIONS DE PAIEMENT – CLIENT EN COMPTE

A l'ouverture du compte, une garantie financière peut être exigée avant la mise à disposition des premiers produits remanufacturés. Par suite, les conditions de paiement sont fixées à 30 jours, fin de mois, date de facture, par lettre de change relevé magnétique (LCR magnétique). Toute ouverture d'un compte engage le Client à effectuer les formalités auprès de sa banque pour le traitement de la LCR magnétique. A défaut de règlement intégral à échéance, et sans mise en demeure préalable, des pénalités pour paiement tardif s'ajouteront à la créance principale, correspondant au taux directeur semestriel de la Banque centrale européenne en vigueur, majoré de 10 points. Le client sera en outre redevable d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros, sans formalité préalable, conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce. Ce défaut de paiement pourra également entraîner une suspension des productions égales entre les parties. A titre de clause pénale, MECATRANS pourra de surcroît réclamer au Client une indemnité correspondant à 10% du solde échu restant dû.

RESERVE DE PROPRIETE ET TRANSFERT DES RISQUES

Conformément à la loi n°80-335 du 12 mai 1980, toutes nos ventes de produits remanufacturés sont conclues avec réserve de propriété. Le transfert de propriété au bénéfice du Client n'intervient qu'après paiement effectif et intégral du prix, en principal et en intérêts. En cas de non-règlement à l'échéance, et malgré mise en demeure du client de remplir son obligation, la vente est résolue de plein droit et les marchandises doivent être restituées immédiatement sur première demande. Notre société bénéficie en outre d'un droit de rétention, prévu à l'article 2286 du Code civil, en cas de prestations réalisées restées impayées après mise en demeure du client.

GARANTIE

Par principe, MECATRANS n'est pas soumise aux modalités de la garantie légale et n'applique pas, par ailleurs, une garantie dite conventionnelle.

Sauf convention expresse consentie entre les parties au sujet du traitement spécifique de la garantie, MECATRANS applique la procédure ci-dessous précisée :

Au titre de notre politique « zéro défaut », une analyse technique est réalisée systématiquement pour tout retour qualité. MECATRANS échange des résultats techniques obtenus avec le client afin d'appréhender au mieux les retours produits antérieurs connus du Client. MECATRANS et le Client s'engagent à explorer toute possibilité d'évolution corrective afin de garantir une garantie produit infaillible.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

MECATRANS conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux produits, photos, logos, dénominations, procédés de production, développement d'outillage, marques et documentations techniques développés par MECATRANS, sans que cette liste ne soit limitative. Ces derniers ne peuvent être communiqués, reproduits, utilisés ou apposés sans son autorisation écrite. Par ailleurs, conformément à l'article L713-6 du Code de propriété intellectuelle, MECATRANS est contrainte d'utiliser des marques déposées par des fabricants tiers à titre de référence nécessaire pour qualifier la destination de certains produits ou prestations

associées. En aucun cas, cette utilisation ne peut entraîner une confusion quant à l'origine desdits produits.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, complétée par le règlement général sur la protection des données (RGPD), MECATRANS pourra être amenée, pour les besoins inhérents à son activité commerciale, à collecter, traiter ou transférer des données à caractère personnel du Client. Le Client dispose d'un droit de consultation, de modification, de limitation, de rectification et de suppression des données qui le concerne. Pour l'exercice de ses droits, ou pour toute question relative à la gestion desdites données personnelles, le Client pourra contacter le Délégué à la protection des données par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@groupeniort.fr ou porter toute réclamation auprès de la CNIL.

FORCE MAJEURE

MECATRANS ne pourra être tenue pour responsable de l'inexécution ou de l'exécution tardive de ses obligations, telles que décrites dans les présentes ou dans les documents commerciaux découlant de la relation commerciale établie entre les parties, en cas de survenance d'un événement imprévisible et ne résultant pas de notre volonté, constitutif d'un cas de force majeure au sens des dispositions de l'article 1218 du Code civil.

CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas d'inexécution de ses obligations par une des parties, le présent contrat est résolu de plein droit au profit de l'autre partie, sans préjudice de dommages ou intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. La résolution prend effet 10 jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

SATISFACTION CLIENT / RECLAMATION

Notre démarche qualité basée sur les exigences des normes internationales ISO9001 et IATF16949, MECATRANS invite le Client à lui faire part de toute suggestion, piste de progrès, remarque, point sensible ou réclamation, par mail à l'adresse contact@mecatrans.eu.

LITIGE, DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les rapports juridiques entre MECATRANS et le Client sont soumis au droit français, à l'exclusion de toute autre législation étrangère. En cas de litige pouvant survenir entre le Client et MECATRANS, relatifs aux présentes conditions générales de vente, aux relations commerciales en découlant et à ses accessoires, les parties s'engagent à y rechercher une issue amiable. A défaut, les tribunaux du ressort du siège de MECATRANS sont seuls compétents pour connaître desdits différends, même en cas d'assignation ou d'appel en garantie, d'intervention forcée, de pluralité de défendeurs, de paiement par effet de commerce, de procédure en injonction de payer ou de procédure sur requête ou en référé.

Nom du signataire :

Qualité du signataire :

Dater, cacheter et signer, après reproduction manuscrite de la mention « Bon pour accord » :

Date :

CACHET

SIGNATURE